






Genre de déchets	Lieu de dépôt	Horaires
 Déchets organiques  Déchets ménagers	Déchets organiques : bord de route – groupés Déchets ménagers : bord de route – groupés	Dépôt le dimanche dès 19h (Lundi de Pâques, Pentecôte, Jeûne fédéral : le mardi) Jeudi dès 7h ou mercredi dès 19h dans containers (Ascension et 1^{er} août : mercredi)
Verre – PET – papier – pile – alu – capsules à café Habits dans sac fermé	ECO-POINT de SUS-CHATEL	Octobre à mars Lundi à vendredi 8h à 16h Samedi 10h à 16h
Verre – PET – pile – alu – capsules à café Habits dans sac fermé	ECO-POINT de LA CEZILLE	Avril à septembre Lundi à jeudi 8h à 16h30 Vendredi 8h à 15h30 Samedi 10h à 17h
Quoi ? – Où ? Bois – benne N° 1 Encombrant – benne N° 2 Ferraille, fer blanc – benne N° 3 Aluminium – benne N° 4 Bouteille en verre – benne N° 5 Papier – benne N° 6 Gazon, herbe, branches, feuilles mortes – benne N° 7 Matériau inerte démolition, verre cassé, vitre, miroir – benne N° 8 Local de troc – N° 10 Appareil électrique, spray avec liquide, peinture, liquide ou poudre toxique – table N° 11 Câble électrique, ampoule, néon, pile, médicament, batterie voiture/moto – table N° 12 Huiles minérales N° 13a – huiles végétales N° 13b – textile N° 13c Carton – compacteur N° 14 Incinérable plastique alimentaire dans sac fermé – compacteur N° 15 Bouteille plastique – produits ménagers – lait – sac N° 16 Bouteille en PET – sac N° 17 (merci d'enlever les bouchons et de les mettre dans le sac prévu à cet effet (à côté du N° 17) Sagex, polystyrène et produits dérivés – sac N° 18 Capsules à café – endroit N° 19 Composte - conteneur brun N° 20 Sac taxé - conteneur vert N° 21 Non repris – à remettre impérativement aux fournisseurs : TV, frigo, congélateur, cuisinière, machine à laver/à sécher, lave-vaisselle. Les pneus en tout genre ne sont pas admis.	CENTRE DE TRI DE LA CAISSERIE Quantité maximum : 1m3 Accès avec macaron  <p>Pour rappel, sont acceptés les déchets en quantité ménagère jusqu'à 1m3. Les quantités plus importantes sont à éliminer par les détenteurs, à leurs frais, via les entreprises agréées, telles que SODRITEC à Gland – 022 364 10 11 ou BGS Compost SA à Givrins – 022 369 21 49. Les entreprises éliminent leurs déchets elles-mêmes et à leurs frais. Le collaborateur du Centre de tri est autorisé à refuser le dépôt de déchets si celui-ci est en contradiction avec le règlement communal ou la directive municipale.</p>	Décembre à mars Mardi 17h à 19h Samedi 10h à 12h / 14h à 16h Avril à novembre Mardi 17h à 19h Jeudi 17h à 19h Samedi 10h à 12h / 14h à 17h La Municipalité et les employés vous remercient de votre collaboration quant à la bonne marche du tri et au respect des lieux de dépôts mis à disposition.

